

Élection des trois administrateurs au Conseil d'administration, fonctionnaires de et/ou administrés par l'Office des Nations Unies à Genève

1. Préambule :

Selon l'Article 16 des Statuts de l'AMFI, l'Assemblée générale ordinaire a pour attributions de nommer trois administrateurs, fonctionnaires de et/ou administrés par l'Office des Nations Unies à Genève, qui composent le Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration exercent un mandat de trois ans et participent à certains ou à tous les Comités (Conseils restreints, Comité des crédits et Comité d'investissements). À cette fin, il est attendu que les candidats possèdent des connaissances et une expérience solide dans au moins l'un des domaines suivants : finances, audit, comptabilité, ressources humaines, droit et assurance.

Les candidats qui ne siègent actuellement pas au Conseil d'administration et qui souhaitent postuler pour l'une des trois vacances doivent soumettre les documents suivants au Secrétariat de l'AMFI (adresse ci-dessous), au plus tard le 10 juin 2022 faute de quoi leur candidature ne sera pas reçue :

- le formulaire de candidature dûment complété et soutenu par au minimum 25 membres de l'AMFI,
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation.

Leur présence à l'Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 17 juin 2022 à 12h00 en salle XXIV, ONUG, est également fortement recommandée.

2. Candidature :

Je soussigné (e), fonctionnaire de et/ou administré (e) par l'Office des Nations Unies à Genève, souhaite présenter ma candidature au poste d'administrateur de l'AMFI.

Date :

Signature :

3. Soutien obligatoire d'au minimum 25 membres de l'AMFI :

	Nom de famille	Prénom	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			